



Paris, le 9 mars 2023

RELEVÉ D'AVIS

Séance mensuelle du CNEN du 9 mars 2023

Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) s'est réuni ce jeudi 9 mars 2023, en visio-conférence, sous la présidence de Philippe LAURENT, vice-président du Conseil.

L'ordre du jour de la séance était composé de **16 projets de texte**, dont 10 ayant fait l'objet d'une présentation et d'un débat contradictoire en section I.

EXAMEN INDIVIDUEL DES PROJETS DE TEXTE EN SECTION I

1) Projet de décret portant création de l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (urgence)

Le projet de texte, présenté par le ministère de l'intérieur et des outre-mer, est pris en application de l'article 11 de la loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. Le projet de décret crée un établissement public administratif chargé d'assurer la conception, le déploiement, la maintenance et le fonctionnement mutualisés de communication mobile critique très haut débit pour les seuls besoins des missions de sécurité, de secours, de protection de la population et de gestion des crises et des catastrophes (réseau radio du futur).

Le projet de texte a reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 11 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

2) Projet d'arrêté relatif aux droits d'inscription dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie (report)

Ce projet de texte est présenté par le ministère de la santé et de la prévention. Le projet d'arrêté a pour objet de déterminer les montants des droits d'inscriptions pour chaque année de formation en institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK), en se conformant aux montants définis dans l'arrêté du 19 avril 2019. Il précise qu'aucun frais de scolarité supplémentaire ne peut être demandé aux étudiants des IFMK publics. Toutefois, en complément de ces droits d'inscription, les IFMK privés resteront libres de demander aux étudiants des frais de scolarité supplémentaires.

Examiné une première fois lors de la séance du 9 février 2023, il avait fait l'objet d'un report d'examen sur décision du président du CNEN en application de l'article L. 1212-2 (VI) du CGCT.

Le projet de texte a reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 11 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

3) Projet d'arrêté fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine (report)

Ce projet de texte est présenté par le ministère de la culture. Le projet d'arrêté fixe le programme des épreuves des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine afin de tenir compte de l'évolution des métiers de la conservation du patrimoine. En effet, les réalités des métiers de la conservation du patrimoine et, par conséquent, le vocabulaire qui s'y trouve associé ont fortement évolué ces dernières années, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Examiné une première fois lors de la séance du 9 février 2023, il avait fait l'objet d'un report d'examen sur décision du président du CNEN en application de l'article L. 1212-2 (VI) du CGCT.

Le projet de texte a reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 12 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

4) Projet de décret relatif aux réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause

5) Projet d'arrêté fixant les coefficients d'élasticité-prix prévus au I de l'article 8 du décret relatif aux réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause

Ces projets de texte autonomes sont présentés par le ministère des armées. En vue de l'ouverture complète à la concurrence du trafic ferroviaire de voyageurs, le projet de décret reprend les caractéristiques essentielles de la convention conclue avec la SNCF afin de mettre en œuvre un dispositif réglementaire uniforme sur tout le territoire national pour les militaires, leurs familles et leurs ayants cause bénéficiant d'une réduction tarifaire sur le prix des billets. Par ailleurs, le projet d'arrêté fixe les coefficients d'élasticité-prix qui seront utilisés par l'administration pour calculer le montant de la compensation due pour la mise en œuvre des réductions tarifaires pour les services d'intérêt national et les services librement organisés.

Les projets de texte ont reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 12 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

6) Projet de décret portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (urgence)

Ce projet de texte, présenté par le ministère de l'intérieur et des outre-mer, est pris pour l'application de l'article 175 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Le projet de décret précise le cadre juridique de l'instruction budgétaire et comptable M57 lorsque celle-ci est choisie notamment par les collectivités territoriales.

Le projet de texte a reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 12 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

7) Projet de décret fixant la valeur du seuil mentionné au 2° du IV de l'article R. 302-14 du code de la construction et de l'habitation pour la période triennale 2023-2025 (urgence)

Ce projet de texte autonome est présenté par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Le projet de décret reconduit, pour la période triennale 2023-2025, le ratio de tension pivot de deux demandes pour un attribution, apprécié à l'échelle de l'EPCI à fiscalité propre ou de l'agglomération « SRU », en-deçà duquel les communes membres peuvent être proposées à l'exemption du dispositif « SRU ».

Le projet de texte a reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 12 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

8) Projet de décret portant adaptation du régime de dispense de formalités d'urbanisme applicable à certaines constructions démontables

Ce projet de texte est présenté par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Le projet de décret a pour objet de prolonger le dispositif de dispense de toutes formalités d'urbanisme pour les constructions implantées pour une durée temporaire. Le projet de texte augmente, notamment, à deux ans la durée maximale d'implantation autorisée.

Le projet de texte a reçu un **avis défavorable provisoire rendu à la majorité des membres** :

- collège des élus : 12 avis défavorables ;
- collège des administrations : 3 avis favorables.

9) Projet de décret relatif aux critères de performance énergétique et environnementale exigés des constructions permettant de bénéficier de la prolongation de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts

Ce projet de texte, présenté par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, est pris pour l'application de l'article 65 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023. Le projet de décret vient préciser le dispositif de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions neuves affectées à l'habitation principale et financée à concurrence de plus de 50 % au moyen de prêt aidés de l'État. Le projet de texte détaille les critères de performance énergétique et environnementale nécessaire en distinguant la métropole et les départements régions d'outre-mer.

Le projet de texte a reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 12 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

10) Projet de décret modifiant les modalités de la demande d'allocation personnalisée d'autonomie à domicile

Ce projet de texte autonome est présenté par le ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. Le projet de décret vient modifier les modalités de la demande

d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile pour renvoyer celle-ci à un formulaire CERFA qui fixe la liste des pièces à joindre.

Le projet de texte a reçu un **avis favorable rendu à l'unanimité des membres** :

- collège des élus : 12 avis favorables ;
- collège des administrations : 4 avis favorables.

EXAMEN GLOBAL DES PROJETS DE TEXTE EN SECTION II

Les six projets de texte examinés en section II de l'ordre du jour ont fait l'objet d'un examen global, sans présentation par les ministères rapporteurs et débat contradictoire. L'ensemble des projets de texte a reçu un **avis favorable à l'unanimité des membres présents**.

La liste des projets de textes examinés est consultable sur l'ordre du jour, disponible sur le [site du CNEN](#). Ces projets de texte font l'objet d'une délibération commune.

Les délibérations sont consultables sur le [site du CNEN](#).

Le vice-président,



Philippe LAURENT